

Conseil de l'UFR de Physique

Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008

Membres élus présents ou représentés :

Rang A : A. Brahic, T. Coudreau (procuration à A. Derode), A. Derode, J.-P. Gazeau, S. Hénon.

Rang B : B. Andreotti, M. Cazayous, S. Charnoz, S. Chaty (procuration à S. Charnoz), P. David, A. Tonazzo (procuration à M. Cazayous).

IATOS : F. Filaine, F-O. Lacaisse.

Invités permanents : V. Berger, C. de Hosson, C. Hubert

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h.

B. Andreotti est désigné président de séance, A. Derode secrétaire de séance.

1) Règlement intérieur

Arnaud Derode présente, au nom du groupe de travail institué par le conseil d'UFR du 5 juin, le projet de règlement intérieur issu de nombreux échanges avec les conseils consultatifs, la direction, le bureau, le responsable administratif. Le conseil examine ce projet en détail et, après débat, approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des articles relatifs aux points suivants : missions du directeur, réunions ordinaires, déroulement des séances, modalités de vote, relations avec les conseils consultatifs, relations avec la direction, membres extérieurs du conseil scientifique, délai de validation des décisions prises par les conseils consultatifs, gestion des conflits d'intérêt, modalités d'attribution des crédits BQR, modalités de classement des candidats à un poste d'ATER.

A l'issue de ces débats, il reste quelques points à trancher avant que le projet ne soit soumis à l'adoption globale par le conseil d'UFR. Ils concernent :

- la rédaction finale du paragraphe V, consacré au conseil des IATOS
- un point relatif aux modalités de fléchage des postes d'enseignants-chercheurs (paragraphe VII.3.1)
- l'insertion, dans le paragraphe VII.3, de règles de constitution des comités de sélection
- les modalités d'examens des candidatures à l'avancement des MCF et professeurs sur le contingent de l'établissement (VII.5)

La rédaction finale, sur ces points, est reportée à la rentrée.

A titre d'information, l'état actuel du projet est donné en annexe.

Plusieurs membres du conseil d'UFR ont exprimé le souhait qu'à l'occasion d'un renouvellement futur du conseil scientifique ou de la direction soit examinée la possibilité de faire élire le conseil scientifique (par un corps électoral à déterminer), et de choisir le directeur de l'UFR parmi les membres du conseil d'UFR nouvellement élu.

2) Nouveau dossier d'Emmanuel Farge (contrat d'interface INSERM)

L'examen de cette question est reporté à la rentrée.

3) Questions diverses

3.1) Format des futurs comités de sélection

La direction de l'UFR doit indiquer à la présidence, avant le 4 septembre 2008 :

- le nombre de membres du comité de sélection (entre 8 et 16)
- le nombre de membres extérieurs (au moins la moitié du comité)
- le nombre de membres relevant de la ou des disciplines liées à l'emploi

Après débat, les résolutions suivantes sont mises au vote :

Résolution 1 : Dans chaque comité de sélection, le nombre de membres extérieurs sera égal à la moitié de l'effectif total.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Pour l'année universitaire 2008/2009, les comités de sélection constitués pour le recrutement d'enseignants-chercheurs d'une même catégorie comprendront tous le même nombre de membres. Pour les années suivantes, le nombre de membres sera déterminé poste par poste au moment du classement des demandes par le conseil scientifique.

Cette proposition est adoptée (9 voix pour, 4 contre)

Résolution 3 : Le nombre de membres de chaque comité de sélection est de 16, qu'il s'agisse du recrutement d'un professeur ou d'un maître de conférences.

Cette proposition est repoussée (5 voix pour, 8 contre)

Résolution 4 : En ce qui concerne le recrutement des maîtres de conférence, le nombre de membres du comité de sélection est de 16.

Cette proposition est adoptée (12 voix pour, 1 contre)

Résolution 5 : En ce qui concerne le recrutement des professeurs, le nombre de membres du comité de sélection est de 12.

Cette proposition est adoptée (7 voix pour, 4 contre, 1 refus de vote, 1 abstention).

Résolution 6 : Pour les postes dont le profil est à l'interface physique-biologie, physique-informatique ou physique-mathématique, le comité de sélection comprendra un membre issu des UFR des sciences du vivant, d'informatique ou de mathématique. Dans les autres cas, tous les membres de la commission de sélection relèveront de la discipline « physique ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2) Nomination de membres du conseil d'UFR invités permanents au conseil scientifique

L'examen de cette question est reporté à la rentrée.

NB : Alessandra Tonazzo, pour le collègue B, a fait acte de candidature auprès du secrétariat de l'UFR.

3.3) Missions et modalités de désignation des « groupes d'experts thématiques »

L'examen de cette question est reporté à la rentrée.

3.4) Cas des demandes du LDSP

En ce qui concerne l'examen des demandes de postes émanant du LDSP, en réponse à une question de Cécile de Hosson et compte-tenu de la spécificité thématique de ce laboratoire, Vincent Berger propose que ces demandes (incluant une proposition de comité de sélection) soient transmises directement au conseil scientifique. Le conseil d'UFR se prononcera définitivement sur ce point à la rentrée, en même temps que seront arrêtées les modalités générales de fléchage des postes d'enseignants-chercheurs.

La séance est levée à 12h45.